Saint-François (971) : Pascal Velayoudom condamné à 30 ans pour le viol et le meurtre de Camille Paul, arrivée une vingtaine de jours plus tôt

14/11/2026 à 20h30



La cour d'assises de Basse-Terre a condamné Pascal Velayoudom, 45 ans, à **trente ans de réclusion criminelle, avec une période de sûreté de vingt ans**, le 13 novembre. Il a été reconnu coupable du viol et du meurtre de Camille Paul, commis dans la nuit du 20 au 21 juillet 2024 sur la plage de la Coulée, à Saint-François.

Originaire de Strasbourg, la victime était arrivée en Guadeloupe une vingtaine de jours auparavant. La réclusion à perpétuité avait été requise. La défense a annoncé son intention de faire appel.

Anse à la Gourde, à Saint-François : vue d'archive de la commune, sans lien avec le lieu du meurtre. Daniel Jolivet / Wikimedia Commons, CC BY 2.0.

Source : RCI, 14 novembre 2026.